



AIDE INDIVIDUELLE RÉGIONALE VERS L'EMPLOI (AIRE)

Le coût d'une formation professionnelle peut être un frein à une évolution de carrière ou un désir de reconversion. L'AIRE vous permet d'accéder plus facilement à l'emploi en finançant tout ou une partie de votre formation jusqu'à 12 000 €.

Tous les détails au dos →

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'AIDE ?

- Faciliter l'accès, le retour à l'emploi ou la hausse du niveau de qualification des demandeurs d'emploi franciliens
- Compléter l'offre de formation collective de la Région Île-de-France

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tous les Franciliens inscrits à Pôle emploi et en priorité :

- Les demandeurs d'emploi de longue durée,
- Les personnes reconnues travailleur handicapé (RQTH),
- Les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ACRE).

POUR QUEL TYPE DE FORMATION ?

Toute formation menant à une certification professionnelle du niveau 3 (CAP) jusqu'au niveau 7 européen (Bac +5) et associée à un code « Certif info » (exceptées les formations déjà financées par la Région dans le cadre de son offre collective et disponibles sur formpro.oriane.info).

Attention : le nombre d'aides est désormais limité à 40 par organisme de formation et par année civile. Pensez à bien vous faire préciser par l'organisme de formation qu'il n'a pas déjà atteint ce plafond.

QUELLES SONT LES DÉMARCHES ?

La demande se fait sur initiative du demandeur accompagné par l'organisme de formation qui dépose la demande AIRE.

